

2024... Année de grands changements  
pour le personnel de l'EPI 78 - 92...  
... La CGT agit à vos côtés.



## JEUX OLYMPIQUES : Impacts sur le personnel

La direction annonce un fort impact des jeux olympiques et paralympiques sur le personnel. Le risque attentat renforce cet impact, la Préfecture ayant durcie ses contraintes sur les plans de mobilités et pouvant l'accroître encore à tout moment. Lors de nos derniers échanges avec l'administration, de très nombreux points demeuraient encore imprécis.

Aussi, vos représentants CGT ont demandé une clarification des impacts professionnels sur l'ensemble de la période des Jeux, tout particulièrement pour les agents de la voirie.

- Par courrier au Président de l'EPI, nous demandons notamment l'inscription de ce sujet à l'ordre du jour du prochain Comité Social Territorial (7 mai).
  - Pour les agents dont les missions sont télétravaillables, nous demandons un assouplissement et un élargissement pour notamment limiter les déplacements sur cette période en tension.
  - Pour les agents de la voirie, nous demandons le paiement des heures supplémentaires en heures normales et l'attribution d'une prime de 1 900 €.
- La CGT est mobilisée pour une juste reconnaissance de l'impact des jeux Olympiques & Paralympiques, et de l'engagement du personnel sur cette période.

## FIN DE L'EPI pour la voirie : SMO à l'horizon...

L'administration avance à marche forcée pour créer un Syndicat Mixte Ouvert. Les délibérations créant la SMO sont déjà adoptées, les instances représentatives du personnel sont à présent consultées pour émettre un avis sur le transfert de la voirie au SMO en fin d'année.

Les Comités Sociaux Territoriaux sont consultés : le 4 avril pour le CD 78, le 30 avril pour le CD 92 et le 7 mai pour l'EPI. Vos représentants CGT siègent dans chacune de ces instances.

Au CST du 4 avril, à la demande de la CGT, il nous a été affirmé que le statut et **les droits du personnel ne seraient pas modifiés.**

Cependant, à ce jour nous n'avons que **des promesses, rien dans les statuts du SMO ne le garantit.**

→ **Une information au personnel est prévue en mai, des écrits seront impératifs !**

Vos représentants CGT ont également pointé que le SMO allait générer **une augmentation de la charge de travail** à proportion du volume de services et prestations qui seront demandées par les collectivités territoriales, le tout, sous pressions politiques locales... Pour la CGT, cette augmentation est incompatible avec la volonté première de l'administration de le faire à effectif constant !

A force de débattre, l'administration a reconnu qu'il faudrait certainement renforcer les effectifs à termes, mais une nouvelle fois, **une promesse sans aucun engagement formalisé.**

C'est extrêmement inquiétant sur les conditions de travail, les droits, les conditions de sécurité du personnel et les missions.

- Vos représentants CGT ont voté **CONTRE** ce projet au CST du 4 avril, nous agissons avec constance aux instances à venir (EPI 78-92, CD 92 et CD 78).
- Nous sommes déterminés à défendre le devenir de tout le personnel de l'EPI.

Vos représentants CGT se tiennent à votre disposition. Pour nous joindre :  
Mail : [cgt@yvelines.fr](mailto:cgt@yvelines.fr) / Tel : 06.71.78.55.10. Pour nous rejoindre

